

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1195

présenté par
M. Alfandari, rapporteur

ARTICLE 6 BIS

I. – Rédiger ainsi le début de l'alinéa 5 :

« Pour l'application du présent III, pour les gestionnaires... *(le reste sans changement)* ».

II. – Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« du modèle ».

III. – À la fin de l'alinéa 10, après le mot :

« prévus »,

substituer au mot :

« à »

les mots :

« au III de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.